JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Communauté de communes
Anjou Loir et Sarthe

Accompagnement à la mise en place d'un PEDT et évaluation du projet dans une démarche participative

PROCÉDURE ADAPTÉE

Services

Organisme acheteur : communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49), Jean-Jacques Girard, 103, rue Charles Darwin, 49125 Tiercé, pays_ISO3166_FRA. Tél. +33 2 52 75 05 05, e-mail : contact@ccals.fr
Adresse(s) internet :
Adresse générale de l'organisme acheteur : https://www.ccals.fr
Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Objet du marché : accompagnement à la mise en place d'un PEDT et évaluation du projet dans une démarche participative.
Lieu d'exécution : territoire de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, 49125 Tiercé.
Caractéristiques :
Type de procédure : procédure adaptée.
Des variantes seront prises en considération : non.
Division en lots : non.
Durée du marché ou délai d'exécution :
Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : vendredi 20 décembre 2024, 12 h 00.
Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 3 mars 2025.
Conditions relatives au marché :
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : français.
Unité monétaire utilisée : euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après),
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2341-1 à L.2341-3 ou aux articles L.2141-7 à L.2341-5 du Code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après),
- déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212 5 et L.5212-9 du Code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après),
- si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du Code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après),
- si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du Code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ;
- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ;
- formulaire DC1, lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4) ;
- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4) ;
- formulaire DC4, déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur : 2024-23.
Renseignements complémentaires :
La rémunération du présent marché se fait sur la base d'une partie forfaitaire et d'une partie unitaire.
Les prestations pour lesquelles un prix forfaitaire s'applique, quelles que soient les quantités commandées ou exécutées, sont les prestations identifiées par l'acheteur au sein de la décomposition du prix global et forfaitaire.
Les prestations pour lesquelles un prix unitaire s'applique sont les prestations identifiées par l'acheteur dans le bordereau des prix.
Adresses complémentaires :
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, 103, rue Charles-Darwin, 49125 Tiercé, France, tél. +33 2 52 75 05 05.
E-mail : contact@ccals.fr - URL : http://ccals.fr
Date d'envoi du présent avis : 22 novembre 2024.

Statut juridique du chef d'entreprise
Quelques aspects du statut juridique du couple entrepreneur-entreprise

La réflexion sur le statut juridique du couple entrepreneur-entreprise est souvent occultée par la recherche d'un statut fiscal ou social le plus favorable possible au chef d'entreprise.
Pourtant les enjeux sont considérables et l'absence de réflexion en ce domaine est à l'origine de défaillances ou de disparitions d'entreprise.

Il faut dépasser le débat sur le choix d'une structure juridique pour l'entreprise, destinée à assurer une protection de l'entrepreneur contre les risques d'exploitation.
Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise doit aussi éviter que l'exploitation ne soit menacée par les aléas de la vie privée de l'entrepreneur. Cette précaution doit s'accompagner du choix pour le chef d'entreprise d'un statut personnel approprié.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Sparknews - En quête de demain.

Marchés publics

Procédure adaptée

Angers Loire habitat

Résidence Locative - Ilot A11
Zac des Hauts-de-Loire, Les Ponts de Cé
Conception et réalisation
pour des travaux de construction
d'une résidence d'environ 40 logements

PROCÉDURE DE DIALOGUE COMPÉTITIF

Identification de l'organisme qui passe le marché : OPH Angers Loire habitat, 4, rue de la Rame , CS 70109, 49101 Angers cedex 02, tél. 02 41 23 57 57.
Objet du marché : Résidence Locative, îlot A11, Zac des Hauts de Loire, Les Ponts-de-Cé.
Conception et réalisation pour des travaux de construction d'une résidence d'environ 40 logements.
Renseignements d'ordre administratif et/ou technique, modalités de retrait du dossier de la candidature, adresse où les candidatures doivent être transmises :
Sur la plateforme dématérialisée : www.achatpublic.com
Nombre minimum de candidats invités à participer au dialogue : 3.
Date limite de réception des candidatures : jeudi 26 décembre 2024 à 12 h 00.
Références des avis comportant la totalité des renseignements : JOUE et sur le site d'Angers Loire Habitat.
Date d'envoi à la publication : 22 novembre 2024.

Avis administratifs

Commune
de SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
Révision allégée n° 2
du Plan local d'urbanisme
de la commune
de Saint-Georges-sur-Loire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 22 novembre 2024, M. le Maire de Saint-Georges-sur-Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n° 2 du Plan local d'urbanisme visant à mettre en place un zonage et une réglementation adaptés pour permettre la création d'une nouvelle usine d'eau potable par le syndicat d'eau de l'Anjou, dans la vallée de la Loire, à proximité immédiate de l'usine actuelle.
L'enquête publique se déroulera du vendredi 13 décembre 2024 à 9 h 00 au vendredi 17 janvier 2025 à 16 h 30, soit une durée de 36 jours.
Par une décision n° E24000169/49 en date du 24 septembre 2024, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Jean-Claude Morinière, chargé de mission retraité auprès de la Chambre d'Agriculture, en qualité de commissaire enquêteur.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, sur support papier et sur un poste informatique, sera à la disposition du public et pourra être consulté en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également accessible en format numérique sur internet à l'adresse suivante :
https://www.saint-georges-sur-loire.fr/a-noter/plu-enquete-publique
Le public pourra formuler ses observations dans le registre papier prévu à cet effet et disponible à la mairie de Saint-Georges-sur-Loire, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, 49170 Saint-Georges-sur-Loire (02 41 72 14 80).
Le public pourra également utiliser l'adresse mail suivante :
revisionplu2@saint-georges-sur-loire.fr
Les observations pourront également être adressées par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Saint-Georges-sur-Loire, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, 49170 Saint-Georges-sur-Loire).
Au cours des permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations. Elles se tiendront à la mairie de Saint-Georges-sur-Loire :
Jours des permanences, heures des permanences :
- vendredi 13 décembre 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
- mercredi 18 décembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 9 janvier 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- vendredi 17 janvier 2025 de 14 h 00 à 16 h 30.
À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête ainsi que toute la correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, au commissaire enquêteur. Le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête publique, pour transmettre à M. le Maire de Saint-Georges-sur-Loire ses rapports et ses conclusions motivées. Une copie sera également adressée à M. le Président du tribunal administratif de Nantes.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Georges-sur-Loire, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, 49170 St-Georges-sur-Loire et sur internet (https://www.saint-georges-sur-loire.fr/ pendant un an à compter de la date de remise de ces documents.
À l'issue de l'enquête publique et au vu des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le dossier de révision allégée n° 2 du PLU de Saint-Georges-sur-Loire, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal de Saint-Georges-sur-Loire pour approbation.
Le présent avis est affiché à la mairie de Saint-Georges-sur-Loire et sur différents points du territoire communal.
Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la commune par mail (mairie@saint-georges-sur-loire.fr) ou à l'adresse suivante : mairie de Saint-Georges-sur-Loire, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, 49170 Saint-Georges-sur-Loire (02 41 72 14 80).

Soyez informés
chaque jour
dans notre rubrique
annonces légales
nos publications
d'enquêtes publiques
avis administratifs

Vie des sociétés

LUMINESCENCE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 37, quai du Louet
49190 Rochefort-sur-Loire
521 253 385 RCS Angers

AVIS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 1er novembre 2024, le siège social a été transféré 433, rue Robert-Amy, 49400 Saumur, à compter du 1er novembre 2024.
L'article "siège social" des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Angers.

Pour avis.

BACA INVEST

SAS au capital de 15 000 euros
Siège social :
150, rue Georges-Charpak
01390 CIVRIEUX
917 701 047 RCS de Bourg-en-Bresse

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 15 avril 2024 a décidé de transférer le siège social 31, rue Jean-Jaurès, 49300 Cholet, à compter du 15 avril 2024.
Président : Mensarius, SARL au capital de 5 282 201 euros, ayant son siège social 25, rue Voltaire, 44000 Nantes, 888 528 692 RCS de Nantes.
Directeur Général : AMJ Investissement, SAS au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 15, rue de la Grillette, 69250 Fleurieu-sur-Saône, 531 667 632 RCS de Lyon
Radiation au RCS de Bourg-en-Bresse et ré-immatriculation au RCS d'Angers.

IMMATRICULATION (EURL à capital fixe)

Aux termes d'un acte SPP signé électroniquement en date du 22 novembre 2024, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée Alexandre Guillou présentant les caractéristiques suivantes :
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 22, rue Louis-Touchet, Jarzé, 49140 Jarzé-Villages.
Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de supérette, alimentation générale, droguerie, charcuterie, volailles, fruits et légumes, relais colis, distribution de gaz, relais poste, petite quincaillerie, dépôt de pain et viennoiseries, dépôt de journaux, plats à emporter et livraison à domicile.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.
Gérance : M. Alexandre Guillou, demeurant 410, chemin de la Fontaine-Rouillée, 49140 Loire-Authion, assure la gérance.

Pour avis
La Gérance.

TRANSFORMATION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 18 novembre 2024, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, ont décidé à l'unanimité la transformation de la société Smile Partner (SARL au capital de 8 000 euros, ayant son siège social sis 6, rue des Fours-à-Chaux, 49100 Angers, Siren 495 222 077 RCS Angers) en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société.
Mme Caroline Freuchet, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la société Big Dream Consulting, SARL unipersonnelle au capital de 200 euros, dont le siège social est situé 87, rue Saint-Léonard, 49000 Angers, immatriculée sous le numéro Siren 933 225 823 RCS Angers.

Pour avis
La Présidente.

SELARL SOPHIA LOVAERT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 3, rue des Arènes
49100 ANGERS
817 401 151 RCS Angers

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 12 novembre 2024, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social du 3, rue des Arènes, 49100 Abgers au 67, rue Bressigny, 49000 Angers à compter du 12 novembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

ORATIO AVOCATS
5, rue Papiau-de-la-Verrie
ANGERS (49)

SAVARY CONSEIL

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social :
57, boulevard du Vaugareau
49100 ANGERS
En cours d'immatriculation
au RCS Angers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Senselift.
Siège : 57, boulevard du Vaugareau, 49100 Angers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 500 euros.
Objet : la société a pour objet, en France et à l'étranger : toutes opérations de formation destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales ; toutes opérations de conseil, audit, coaching, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales ; toutes activités liées à l'enseignement ; toutes activités de prestation de services destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales et plus particulièrement les activités de product owner, scrum master, chef de projet, manager, et autres ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Matthieu Savary, demeurant 57, boulevard du Vaugareau, 49100 Angers.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis
Le Président.

Autres légales

AVIS DE DEPOT D'ETAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivantes :
Liquidation judiciaire : SARL Nexpan (1187), 9, rue Gustave-Fouillaron, zone industrielle du Cormier, 49300 Cholet.
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 27 novembre 2024
SELARL Mélanie KREBS
11, rue Lenepveu, BP 92126
49021 Angers.

AVIS DE DEPOT D'ETAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivantes :
Liquidation judiciaire : Sarlu ID Coiff Alonneau (1089), Le Petit Pré Avrin, 49360 Maulevrier.
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 27 novembre 2024
SELARL Mélanie KREBS
11, rue Lenepveu, BP 92126
49021 Angers.

AVIS DE DÉPOT D'ETAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivantes :
Liquidation judiciaire SARL Métallerie de La Loire (1051), impasse de La Bibardière, zone d'activités Anjou Actiparc de la Ronde, 49650 Allonnes.
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 27 novembre 2024
SELARL Mélanie KREBS
11, rue Lenepveu, BP 92126
49021 Angers.

ouest france · Le Courrier de l'ouest · Presse Océan · Le Maine Libre

Abonnez-vous
à l'Almanach 2025
et recevez-le
chaque année.

Cap vers 2025
avec votre Almanach !

Livraison offerte !*
Facile et rapide

Almanach 2025

Date limite de commande le 31/01/2025

Gagnez du temps :
magabo.fr/abo/almanachof

Renvoyez le **coupon ci-dessous sans affranchir à :**
Service clients – Libre réponse 25295
35099 Rennes cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
CODE : S240OALM
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

APMU

OUI, je souhaite profiter de cette offre et je choisis :

☐ **Je souhaite m'abonner à l'Almanach. Je reçois l'édition 2025 au tarif exceptionnel de 6,90€**
soit une réduction de 30%, puis je recevrai chaque année mon Almanach au tarif de 9,90€.
Offre sans engagement et ma livraison est offerte.
Choix 1 : C240OALM

☐ **Je préfère recevoir uniquement l'Almanach 2025**
au prix de **9,90€**.
Ma livraison est offerte.
Nombre d'exemplaires :
_____x 9,90 € = _____
Choix 2 : C240OALM

Mes coordonnées
*Champs obligatoires

❑ Mme ❑ M. N° abonné
Nom* Prénom*
Adresse*
Code Postal* Ville*
Tél.* de préférence mobile
Email

Je règle par

☐ **par chèque** et joins un chèque du montant de ma commande à l'ordre de Ouest-France *(valable pour la vente à l'exemplaire uniquement).*

☐ **par prélèvement** mon abonnement à 6,90€ la première année puis 9,90€ les années suivantes. Ce montant sera prélevé directement sur le compte bancaire associé à mon prélèvement du journal.

Je poste SANS AFFRANCHIR ce bulletin complété et accompagné de mon chèque le cas échéant.

Fait à
Le
Signature obligatoire

*** Livraison offerte pour les abonnés portés uniquement. Offre réservée aux abonnés portés Ouest-France, Courrier de l'Ouest, Le Maine Libre et Presse Océan résidant dans les régions Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres dans les départements Calvados, Manche et Orne. L'abonnement à l'Almanach est réservé aux personnes n'étant pas déjà abonné à l'Almanach. L'Almanach 2025 sera livré à l'adresse de l'abonné uniquement. Offres valables jusqu'au 31/01/2025 pour une distribution en boîte aux lettres sous 10 jours ouvrés après votre commande passée. L'abonné dispose d'un délai de 2 mois pour contacter le service Clients sinon réception de son Almanach. Le renvoi de l'Almanach se fera exclusivement à l'adresse de l'abonné et à son attention, dans les 15 jours qui suivent l'enregistrement de la réclamation. Si, au moment de sa réception, l'Almanach s'avérait non-conforme, l'abonné disposera d'un délai de 10 jours ouvrés pour contacter le service Clients qui lui enverra un bon de retour lui permettant de procéder à un échange. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.**
Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sontconservées3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à: Service Clients –TSA 80001 35071 Rennes Cedex. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail (pdp@sipa.ouest-france.fr) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles–SIPA OuestFrance–ZI Rennes Sud-Est 10, rue du Breil –35051 Rennes Cedex 9 –Société Ouest-France –SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300000 € –377714654 RCS Rennes.